

[Text]

program as compared with another, and, of course, always over the number of dollars involved. The provinces say that it is not enough dollars and the federal government says that it is too much dollars. That is traditional.

My only point is that where the federal government is contributing large sums of money to these joint programs it seems to me that both the provinces and the federal government would be concerned and would have a responsibility to see that the objectives set out in the agreements are actually being achieved with the continuation of the program.

The Chairman: Do you have a supplementary, Senator Murray?

Senator Murray: We now have a recommendation from the Chairman of the Economic Council that, if possible, we get on quickly with renegotiating the established programs financing agreements. Do you recall what role Treasury Board played back in 1976 in developing the federal position there? How decisive was your influence in preparing the federal position and would you expect to play a role, if we started to renegotiate now? If so, what role would you expect to play in that?

Mr. O'Toole: Mr. Chairman, I cannot speak to the previous negotiation. I personally was not present in the Treasury Board at that time. But with respect to it as a piece of legislation and as a federal-provincial agreement with significant financial implications, I feel quite confident in saying that the Treasury Board was probably at all of the meetings.

The present agreement, as you know, cannot be reopened before March 31, 1983. It then requires full agreement with the provinces, or 12 months advance notice by either side, I think it is, in effect, for a unilateral reopening. Indeed, I personally find it a strange piece of legislation in that Parliament apparently attempted to legislate away its own right to amend its own legislation. That I personally find a strange sort of clause, but nevertheless that was a term of the federal-provincial agreement which in turn was carried forward and made part of the legislation as well.

I can tell you that the official level of the Secretariat of the Treasury Board is already making its views known in places like the Department of Finance, the federal-provincial relations office and the Privy Council Office, as to how the federal side should go about determining what its position would be in the event that it is decided to reopen the negotiations.

As the time approaches and as the decision-making process proceeds, we would assume that the ministers of the Treasury Board would become involved. In other words, at this stage it has not been put before the ministers of the Treasury Board, but in due course I would certainly anticipate it would be and that they would have a view which would be fed into the situation.

Senator Murray: In 1976, during that period when the federal-provincial conferences which led up to the act were taking place, the federal government published some projec-

[Traduction]

plutôt par un programme particulier par rapport à un autre; bien entendu, les sommes seront toujours l'objet de discussions. Les provinces prétendent que les sommes ne sont pas suffisantes et le gouvernement fédéral qu'elles sont trop élevées. C'est le rituel.

Je veux simplement faire valoir que dans le domaine où le gouvernement fédéral consacre d'importantes sommes pour ces programmes communs, il me semble que les provinces et le gouvernement fédéral devraient s'y intéresser et chercher à déterminer par la suite si la poursuite du programme permettra, en fait, de réaliser les objectifs des accords.

Le président: Avez-vous une question supplémentaire, sénateur Murray?

Le sénateur Murray: Voici une recommandation du président du Conseil économique: si possible, renégocier rapidement les accords de financement des programmes établis. Vous souvenez-vous du rôle du Conseil du trésor en 1976 lors de l'élaboration de la politique du gouvernement fédéral à cet égard? Avez-vous beaucoup influencé la politique fédérale et voudriez-vous maintenant participer à de nouvelles négociations, le cas échéant? Dans l'affirmative, quel rôle envisageriez-vous?

M. O'Toole: Monsieur le président, je ne peux pas répondre pour les négociations précédentes. Pour ma part, je n'étais pas au Conseil du trésor à ce moment-là. Mais puisqu'il s'agit d'un texte de loi et d'un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral représentant des intérêts financiers importants, je peux dire sans crainte que le Conseil du trésor était probablement représenté à toutes les réunions.

L'accord actuel, comme vous le savez, ne peut pas être renégocié avant le 31 mars 1983. A ce moment-là, il nécessitera l'accord unanime des provinces ou un préavis de 12 mois d'une des deux parties, si je me souviens bien, si elle veut rouvrir les négociations de façon unilatérale. Or, il s'agit d'un texte de loi étrange, à mon avis, car il semblerait que le Parlement ait tenté par une loi, de se départir de son droit de modifier une loi. Selon moi, c'est une disposition curieuse mais, quoiqu'il en soit, elle fait partie de l'accord entre les provinces et le gouvernement fédéral, elle a été adoptée et fait partie de la loi.

Je peux vous dire que les instances compétentes du Secrétariat du Conseil du Trésor font déjà part de leur point de vue au ministère des Finances, au bureau des Relations fédérales-provinciales et au Conseil privé sur ce que devrait être sa politique advenant une décision de rouvrir les négociations.

Puisque le délai se raccourcit et que le processus de décision s'intensifie, nous supposons que les ministres du Conseil du Trésor devraient s'y intéresser. Autrement dit, les ministres du Conseil du Trésor n'en ont pas encore été saisis, mais ils le seront, en temps et lieu, je le suppose et ils feront alors connaître leur point de vue pour qu'il en soit tenu compte.

Le sénateur Murray: En 1976, lors des conférences fédérales-provinciales qui ont abouti à cette loi, le gouvernement fédéral a publié certaines prévisions sur l'incidence de chaque